

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 mai 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 14 mai 2012

2012 DDEEES 81 Subvention à l'association des commerçants et artisans de la rue de la Jonquière et des rues adjacentes (17e) pour des animations de quartier au titre de l'année 2012.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 30 avril 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association des commerçants et artisans de la rue de la Jonquière et des rues adjacentes 17e pour des animations de quartier 2012 ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement en date du 7 mai 2012 ;

Sur le rapport présenté par Mme Lyne COHEN-SOLAL, au nom de la 2e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 8.300 euros est attribuée à l'association des commerçants et artisans de la rue de la Jonquière et des rues adjacentes située 28-30, rue de Torcy à Paris 18e (C00088 – 12945 - 2012_01772) pour la mise en œuvre d'animations de quartier au titre de l'année 2012. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 17.240 euros.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 8.300 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2012 de la Ville de Paris, fonction 94, chapitre 65, nature 6574, ligne P004.